



**Conseil Municipal du 21 mai 2026**  
**Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

**Extrait du Registre des Délibérations**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le 28/05/2026  
ID : 031-213105844-20260521-DELIB2026051-DE



## Délibération 2026-051

### Parrainage d'un Villemurien au concours « Un des meilleurs apprentis de France 2026 »

L'An deux mille vingt-six et le jeudi 21 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 mai 2026.

#### Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Jade MALAFOSSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, M. Guillaume TURROQUES, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS, Mme Louise MICHARD.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Serge MOULET,  
M. Jean-Louis LATUGAYE a donné pouvoir à M. Pierre CRESUT,  
Mme Océane HILLAIRET a donné pouvoir à Mme Céline CAMMAS,  
Mme Chloé PLACIER a donné pouvoir à Mme Laure PICARD,

#### Conseiller absent excusé

M. Daniel REGIS,

#### Secrétaire de séance

M. Mickael MOULON.

**Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 01**

## Exposé

La municipalité a été informée de la participation d'un administré au concours « Un des meilleurs apprentis de France 2026 » dans la catégorie Boulangerie.

Il s'agit de la 34ème année consécutive de l'organisation de ce concours porté par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

Ce concours, en plus de valoriser le travail de qualité et de promouvoir les métiers artisanaux et industriels, permet aux participants de valoriser leurs parcours.

La Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France demande aux mairies de participer financièrement, à hauteur de 50€, lorsqu'un administré participe au concours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de 50€ à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France pour le parrainage d'un Villemurien au concours dans la catégorie Boulangerie.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** le versement de 50€ à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France ;
- **D'imputer** cette dépense sur le chapitre 65 du budget principal 2026
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,



Mickael MOULON



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Serge MOULET